

COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE COMPTE ADMINISTRATIF Année 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	235 788,94 €	p 22 cpte gestion et 5 CA
DEPENSES	226 888,86 €	p 22 cpte gestion et 5 CA
Excédent	8 900,08 €	p 22 & 23 cpte gestion
Déficit	-175 414,78 €	p 5 CA et 23 cpte gestion
résultat d'investissement année N-1 affecté à article 001		
Déficit investissT	-166 514,70 €	p 23 cpte gestion

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	880 798,32 €	p 22 cpte gestion et 5 CA
DEPENSES	684 130,35 €	p 22 cpte gestion et 5 CA
Excédent	196 667,97 €	p 22 & 23 cpte gestion
Excédent	728 984,79 €	p 5 CA et 27 cpte gestion : cpte 002
Résultat global de clôture de l'année N-1 affecté au 002 (recettes fonct)		
Excédent fonctionneT	925 652,76 €	p 23 cpte gestion

Résultat de clôture de l'année 2021

Excédent de fonctionnement - le déficit d'investissement - les restes à réaliser

$$925\,652,76 - 166\,514,70 = 759\,138,06 - 196\,979,00 = 562\,159,06 \text{ (02) résultat clôture global}$$

(à affecter au compte 02 budget N+1 en recettes de fonctionnement)

En section d'investissement, le résultat pour l'année 2021 est un excédent (+ **8 900,08**) auquel on rajoute le résultat de l'année 2020, à savoir un déficit (- **175 414,78**) ce qui donne au total un déficit d'investissement global de **-166 514,70** €.

En section de fonctionnement, le résultat pour l'année 2021 est un excédent (+ **196 667,97**) auquel on rajoute le résultat de l'année 2020, à savoir un excédent (+ **728 984,94**) ce qui donne au total un excédent de fonctionnement global de **925 652,76**€.

A ce résultat, on retire les restes à réaliser - **196 979** € (**Restes à réaliser 2021 : dépenses : 229 179 - recettes 32 200 = 196 979** €) pour obtenir un résultat définitif de clôture de **562 159,06**€

On retrouvera donc ces sommes au budget 2022 :

166 514,70 en dépenses d'investissement (opérations financières) au compte 001

562 159,06 en recettes de fonctionnement au compte 002

De plus, pour combler le déficit d'investissement, il faudra émettre un titre au 1068 de **363 493,70** € car il y a un déficit investissement de **166.514,70 + 196 979** (restes à réaliser de 2021 : voir page 5 du compte administratif) : à affecter à l'article 1068 (opérations financières en recettes d'investissement)